

الإدارة العامة للصحة العمومية  
والتنسيق  
29  
2000

## CIRCULAIRE N° 03 /2000

**OBJET :** Prévention de la transmission des infections nosocomiales dans les centres d'hémodialyse.

Suite au séminaire tenu le 27 novembre 1999 à Jebel Ouest, consacré à la prévention de l'hépatite C dans les centres d'hémodialyse, certaines recommandations ont été retenues par les participants, dans le but de réduire les risques de transmission des infections nosocomiales en général et du virus de l'hépatite C en particulier.

Dans ce cadre, il est recommandé ce qui suit:

### 1) Respect des règles universelles d'hygiène:

A/ Désinfection et détartrage des circuits du dialysat des machines d'hémodialyse selon la procédure appropriée après chaque séance.

En cas d'utilisation d'eau de javel, il faut que la concentration soit de 12° au minimum.

B/ Port de gants à usage unique par le personnel pour chaque malade et lors de chaque manipulation (branchement / débranchement, manipulation du circuit sanguin extra-corporel, du cathéter et de la fistule, injections, etc...)

C/ Lavage systématique des mains au savon avant et après chaque manipulation;

A ce sujet, il est demandé à tous les directeurs des hôpitaux publics disposant d'unités d'hémodialyse et les directeurs de centres d'hémodialyse de faire procéder au remplacement de l'ouverture manuelle des robinets des lavabos, par une ouverture électro-mécanique à pédale ou genou.

Le séchage des mains doit se faire soit à l'aide d'un tissu en coton distribué automatiquement par un appareil, soit à l'aide d'un linge stérile, soit à l'aide d'un papier à usage unique distribué automatiquement par un appareil.

D/ Nettoyage et désinfection des surfaces externes des machines et des chariots de soins. Nettoyage des locaux et des bordures de lits après chaque séance.

E/ Changement systématique des draps après chaque séance;

F/ Grand nettoyage à l'eau de javel des locaux (sols, murs) et ce, à raison d'une fois par semaine au moins.

G/ Chaque malade doit disposer au début de sa séance d'hémodialyse d'un plateau de soins individuel comprenant notamment tous les médicaments, les consommables et les dispositifs à usage unique, sans aucun partage entre les malades;

H/ Pour la compression de la fistule en fin de séance le malade ou le personnel de service doit porter un gant à usage unique.

## 2) Mesures organisationnelles :

A/ Dépistage des hépatites B et C obligatoire chez tous les malades avant leur prise en charge en hémodialyse à l'Hôpital;

B/ Organisation de séances d'hémodialyse distinctes pour les patients HCV négatifs et positifs. En cas d'impossibilité, démarrer la séance d'hémodialyse avec un décalage d'une heure au moins entre les patients HCV négatifs et positifs et ce, afin de :

- éviter le contact direct entre les patients;
- permettre le branchement et le débranchement séparés et décalés dans le temps, accordant ainsi au personnel le temps de prendre toutes les précautions d'hygiène nécessaires;

C/ Consacrer aux patients ayant des anticorps anti- HCV négatifs et une PCR négative, des machines spécifiques marquées d'une pastille verte.

3) Afin d'éviter les risques de contamination entre les malades par le contact direct entre les dialysés dans les réfectoires ainsi que par la vaisselle et les couverts, les plats cuisinés sont supprimés et remplacés par une collation équilibrée ( 1 sandwich au poulet ou à la viande, un yaourt ou un fruit, ainsi qu'une boisson servie dans des verres à usage unique).

Dans ce cadre, il est demandé à tous les directeurs des centres d'hémodialyse et aux médecins contrôleurs de mener auprès des malades une action de sensibilisation visant à leur expliquer l'intérêt de cette mesure.

Aussi, j'accorde la plus grande importance à la stricte application des dispositions de la présente circulaire.

Un délai de trois (03) mois est accordé pour l'entrée en vigueur des dispositions de la présente.

**LE MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE**

*Dr. Hédi MHENNI*

***Destinataires :***

- Messieurs les Directeurs Généraux et Directeurs  
des Hôpitaux disposant d'unités d'hémodialyse ] Pour exécution
- Messieurs les Directeurs des centres d'hémodialyse ]
  
- Messieurs les Médecins contrôleurs ✓ ] Pour information et suivi
  
- Messieurs les Directeurs Régionaux  
de la Santé Publique ✓ ] Pour  
information
- Messieurs les Directeurs d'Administration Centrale ]